



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - M. MILLOT - M. NOWOTNY - M. NUDANT - M. PETITJEAN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - Finances - Admission en non-valeur.

Vu l'avis de la Commission et la demande de Madame le Trésorier de la COMADI,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **d'admettre** en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 8 906,24 euros, se décomposant comme suit :

♦ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 266,94 euros (sommes inférieures au seuil de poursuites, 1 titre en 2003 et 13 titres en 2004)

♦ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 7 187,15 euros

Année 1997 : 3 titres pour 1 514,26 euros

Année 1998 : 1 titre pour 108,54 euros

Année 2001 : 1 titre pour 6,10 euros

Année 2002 : 14 titres pour 2 517 euros

Année 2003 : 9 titres pour 2 599 euros

Année 2004 : 35 titres pour 435,25 euros

Année 2005 : 1 titre pour 7 euros

Il s'agit de factures d'apports de déchets inférieures au seuil de poursuites pour 449,25 €, et non recouvrables à la suite de liquidations judiciaires pour 6 737,90 €.

♦ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**, pour un montant de 1 452,15 euros

Année 1998 : 1 titre pour 328,93 euros

Année 1999 : 1 titre pour 457,35 euros

Année 2001 : 1 titre pour 457,35 euros

Année 2003 : 2 titres pour 208,50 euros

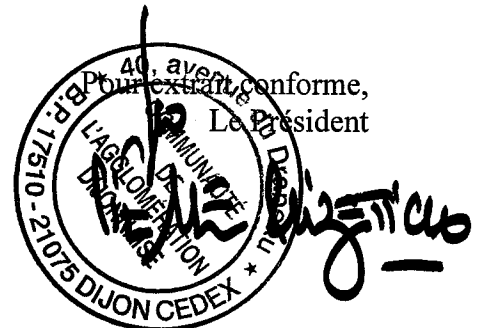
Année 2004 : 1 titre pour 0,02 euros

Il s'agit de titres émis à l'encontre de débiteurs insolvables.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUIL. 2005



Publié le **30 JUIN 2005**
Déposé en Préfecture le